

# Le moteur de recherche Bing veut sa part de droit à l'oubli

Les décisions de justice produisent souvent les effets à retardement. Celle de [la Cour de Justice de l'Union européenne](#) imposant le droit à l'oubli dans certaines circonstances aux moteurs de recherche continue de chambouler les géants du web. Google a été principalement impacté et a réagi rapidement en proposant un formulaire pour les demandes de suppression de liens. Comme on pouvait s'y attendre, **le nombre de requêtes déposées a explosé** (environ 70 000 pour le 1<sup>er</sup> mois) sur des contenus très variés. Pour gérer cet afflux, Google a créé un comité d'experts pour éviter de commettre des erreurs.

## Bing met en ligne son formulaire

Mais Google n'est pas le seul moteur de recherche en Europe. **Bing de Microsoft** ne pouvait pas échapper à la décision de la justice européenne et s'y conformer. C'est chose faite avec la publication [d'un formulaire](#) pour la demande de blocage des résultats de recherches sur Bing. Il est composé de 4 parties. La première concerne l'identification et les coordonnées (seuls les pays européens sont concernés). La seconde porte sur le rôle de la personne dans une communauté. La troisième partie demande quels liens la personne souhaite voir supprimer. Enfin, le formulaire se termine par la signature de l'intéressé.

## Quid des traitements différents entre Microsoft et Google

On ne sait pas si Microsoft fera un point d'étape dans les prochaines semaines sur le nombre de demandes reçues. La part de marché de Bing au sein de l'Union européenne est relativement marginale, environ 2,5%. Il pourrait néanmoins connaître un regain d'activité en continuant à recenser des liens par ailleurs supprimés par Google. Ce risque de différence de traitement entre les deux acteurs existe et la question de savoir qui gèrera ce conflit se pose.

**A lire aussi :**

[Droit à l'oubli : un site américain liste les liens supprimés par Google](#)